

## Coopératives – Droits

1(1) Les droits suivants sont payables à l'égard des services indiqués :

(a) délivrance par le registraire d'un certificat :	
(i) de constitution d'une coopérative non visée par le sous-alinéa (ii)	250,00 \$
(ii) de constitution d'une coopérative de services communautaires	70,00 \$
(iii) de modification des statuts, sauf modifications visées par les sous-alinéas (iv) et (v)	135,00 \$
(iv) de modification des statuts d'une coopérative de services communautaires	35,00 \$
(v) de modification des statuts pour corriger une erreur d'écritures	30,00 \$
(vi) de mise à jour des statuts	135,00 \$
(vii) de fusion	250,00 \$
(viii) de prorogation ou de changement de régime	250,00 \$
(ix) d'arrangement	250,00 \$
(x) de réorganisation	250,00 \$
(xi) de reconstitution d'une coopérative non visée par le sous-alinéa (xii)	70,00 \$
(xii) de reconstitution d'une coopérative de services communautaires	35,00 \$
(xiii) d'intention de dissolution ou de renonciation à dissolution	35,00 \$
(xiv) de dissolution	35,00 \$
(b) dépôt d'un avis	5,00 \$
(c) dépôt d'un rapport annuel	30,00 \$
(d) pénalité quotidienne lorsqu'un rapport annuel est déposé en retard (jusqu'à concurrence de 125 \$ par rapport)	1,00 \$
(e) dépôt d'une déclaration d'offre ou d'une déclaration d'offre complémentaire visée par le paragraphe 89(3) de la <i>Loi</i>	200,00 \$
(f) dépôt d'une déclaration rectificative visée par le paragraphe 89(2) de la <i>Loi</i>	100,00 \$
(g) demande de réservation d'une dénomination sociale	45,00 \$
(h) recherche par la poste de documents déposés par une coopérative	5,00 \$

(i) ordre du registraire	135,00 \$
--------------------------	-----------

(j) certificat de statut	20,00 \$
--------------------------	----------

(k) copies certifiées conformes ou photocopies de :

(i) statuts	20,00 \$
-------------	----------

(ii) documents non visés par les présentes :	5,00 \$
première page	0,50 \$
chacune des autres pages	

Malgré le sous-alinéa (1)a)(vi), aucun droit n'est exigible si des statuts mis à jour sont déposés en même temps que des clauses modificatrices ou si le dépôt est fait à la demande du registraire.